

Assemblée des délégués du SEDE

Procès-verbal de la séance du mercredi 13 février 2019
Salle du Conseil de Ville, Delémont, 19.30 heures

Présences : Mmes et MM. les délégués (14 au total)

Excusés : Janique Horisberger, Christian Zuber, Yvan Burri

Absent : Mervelier

Présidente : Murielle Macchi-Berdat (Delémont)

Auteur du PV : Murielle Macchi-Berdat

Ordre du jour :

1. Ouverture / Salutations
2. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2018
3. Communications
4. Micropolluants
 - a. Présentation du projet d'ouvrage et du message
 - b. Préavisier le crédit à l'intention des communes
5. Divers

Fin de séance : 20h45

Scrutateur : M. Roberto Segalla, Courroux

Décisions prises lors de la séance :

- p.1 pv accepté à l'unanimité
 - p. 3 Micropolluant - Crédit et message acceptés à l'unanimité
-

1. Ouverture / salutations

La présidente Murielle Macchi-Berdat, ouvre l'assemblée et salue les membres présents. Elle présente les meilleurs vœux de convalescence à la secrétaire Janique Horisberger qui est excusée pour l'assemblée.

La présidente demande une modification de l'ordre du jour en ajoutant au point 4.b la ratification du message, soit 4b) Préavisier le crédit et le message à l'intention des communes.

Un appel est effectué, le quorum est atteint. Présence de 14 délégués.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 7 novembre 2018

La présidente fait lecture du procès-verbal.

Rossemaison demande la parole et souhaite de ne pas poursuivre la lecture et d'approuver le PV ainsi. Au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le PV est accepté à l'unanimité, remerciements à son auteur.

3. Communications

La parole est donnée à Gabriel Friche.

Contrôles de la STEP

Des contrôles de la STEP au 24.10.18 ont démontré d'excellents résultats d'analyses. Les rejets sont en-dessous des normes. Le taux d'ECP s'élevait à 30%, ceci avec un débit particulièrement faible du cours d'eau.

Gabriel remercie pour l'excellence du travail effectué par les collaborateurs de la STEP et l'engagement des communes pour faire des efforts dans le traitement de leurs eaux claires.

Projet de protection contre les crues

La STEP n'est pas protégée si une crue centennale se présentait d'où l'importance d'avancer dans le projet Dangers des crues de la Birse. A ce jour, le SEDE entame la dernière étape du projet. Initialement, le projet était minime mais au fur à mesure de l'avancé du projet, il s'avère qu'il sera plus conséquent avec une protection qui intègre l'usine des micropolluants. Un crédit sera présenté prochainement à l'assemblée.

MCH2

Le SEDE est au début de la réflexion et travaille en collaboration avec le délégué aux affaires communales. Il est prévu d'adapter dans un premier temps le système comptable au MCH1, puis de passer MCH2. Il n'y a pas de changement du système informatique. Comme Marlène Fridez, caissière du SEDE, prendra une retraite méritée au 30.06.19, le SEDE rappelle qu'il recherche un-e caissier-ère à l'interne des communes partenaires pour assurer l'ensemble de la facturation et la comptabilité du SEDE.

4. Micropolluants

a. Présentation du projet d'ouvrage et du message

La parole est donnée à Gabriel Friche pour présenter les grandes lignes du projet final, basé sur des appels d'offres. C'est un concept complexe et innovant par la méthode de lit fluidisé de charbon actif micro-grain. Du côté de la structure du bâtiment, l'architecture a évolué, avec la contribution d'un architecte, pour obtenir un bâtiment esthétique et pouvant accueillir la pose de panneaux solaires. Une étude est encore en cours pour décider sur le choix d'une façade en bois ou en métal.

La centrale photovoltaïque et la turbine couvriront une grande partie du besoin en énergie de l'installation (toits à disposition, avec option d'une centrale photovoltaïque, puissance installée de 170'000 KW et turbine Kaplan, chute d'eau de 5 mètres, puissance installée de 125'000 KW).

Le SEDE a obtenu le soutien du Service de l'Environnement durant toutes les phases du projet. C'est un partenaire compétent et fiable qui participe au projet avec une subvention à hauteur de 10%. L'OFEV va aussi soutenir le projet avec une subvention de 75% du crédit préavisé.

Ce projet sera la fierté des communes car il sera l'aboutissement d'une solution durable et respectueuse de l'environnement.

La parole est donnée aux bureaux RWB et AF Toscano pour une présentation détaillée du projet. La présentation est annexée au procès-verbal.

Questions :

Est-ce que le crédit présenté ce soir contient la centrale PV ?

Non, le projet de centrale PV sera mis en place par les SID. Le SEDE louera ses toits..

Comment le charbon termine sa course dans les bennes ?

C'est par un système de pompage. Toute la préparation du charbon actif se fera dans les deux silos et on pompera à intervalle régulier le charbon mouillé dans les 3 réacteurs. Les bennes resteront sur place et on soutirera le charbon usagé. Le camion alimentera avec du charbon frais, puis repartira avec le charbon usagé.

Quelle est la capacité de la station par rapport à l'avenir, notamment face à la progression démographique ?

Le projet pourra répondre aux défis d'une progression démographique.

Quelle est la durée de vie du charbon actif ?

Une fois que le charbon est saturé, il repart en charbon usagé et est recyclé. On compte 10% de perte du volume après 10 régénérations. La durée de vie du charbon actif est donc de 3 ans environ.

Quelle variante de façade, bois ou métal, est la plus chère et laquelle est comprise dans le crédit présenté ce jour ?

La façade bois est la plus onéreuse et c'est cette dernière qui est pris en compte dans le crédit présenté.

b. Préavisier le crédit et le message à l'intention des communes

La parole est donnée à Gabriel Friche pour la présentation du crédit et du message. Les documents sont annexés au procès-verbal.

Question :

Est-ce que les conseils communaux peuvent passer les documents durant le mois de mars ?

Oui, le SEDE sera prêt à transmettre les documents pour un passage dans les législatifs ou assemblées communales d'ici au moins de juin.

Proposition de Val-Terbi : donner la compétence à l'assemblée des délégués et non au comité pour le choix de la future structure.

Au vote, la proposition est acceptée à la majorité.

Proposition de Courroux : augmenter le crédit total de 10% afin de répondre aux surcoûts que génèrent souvent les grands projets.

Au vote, la proposition est rejetée par 12 voix contre 2.

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité préavise favorablement le crédit et le message à l'intention des communes.

5. Divers

La parole est donnée à Gabriel Friche.

Comme l'assemblée des délégués devrait se prononcer sur le choix de la future structure, une séance sera prévue après celle du comité du 20.03.19. Le comité proposera d'avancer l'assemblée en avril pour passer les comptes et décider de la structure.

L'assemblée salue la proposition de Rossemaison d'envoyer, au nom de l'assemblée des délégués, une carte de vœux pour un prompt rétablissement à Janique.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 20h45.